Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

C C S
EH
DA
A

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS	Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Yan Ouellette, Pascale Lidji, Nathalie Picard, Anne-Marie Bilodeau
REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN	Josée Rouleau
REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS	Simon-Pierre Hébert, Catherine Chayer, David Hamel
REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES	Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Beaudet
REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	Anne-Lyse Levert
DIRECTRICE DU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU SERVICE DU TRANSPORT	Nathalie Provost
PUBLIC	Nadine Barsalou, Raymonde Gomis
SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA	Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 6ème rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2020-2021 du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 13 avril 2021, à 19 heures, sur la plateforme *Zoom*

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame la présidente ouvre la séance à 19 heures. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence et souligne la visite de madame Nathalie Provost (directrice – Service de l'organisation scolaire et directrice du Service du transport). Madame Vassilaros remercie madame Provost d'avoir accepté de venir entretenir les membres du CCSÉHDAA au sujet de la consultation relative aux critères d'inscription 2022-2023 du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de **madame Josée Rouleau *(CCSÉHDAA/21-04/01)***.
3. Présentation de la consultation sur les critères d'inscription 2022-2023 du CSSMB	Madame Nathalie Provost salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur accueil. Elle souligne que les membres du CCSÉHDAA sont consultés chaque année sur les critères d'inscription généraux du CSSMB. Madame la directrice procède à la présentation des deux bonifications mineures apportées aux critères d'inscription de cette année. Suite à celle-ci, madame Provost répond à une question lui ayant été acheminée avant la rencontre, à savoir s'il serait possible de tenir compte, en priorité, des élèves ayant un code de difficulté ou un PI actif avant d'effectuer un transfert d'élèves. Il s'agirait de sécuriser ces enfants et de faire en sorte qu'il s'agisse du dernier recours au même titre que les choix d'école. Madame la directrice indique n'avoir aucun problème avec cela. Elle souligne que les critères d'inscription du CSSMB sont déjà teintés par la sensibilité du CSS au fait que les enfants ayant un code de difficulté ou un PI ont déjà une interaction avec les équipes écoles. Une confiance s'est aussi établie avec les familles. Madame Provost estime qu'il est important de le considérer. Elle mentionne que cela doit venir d'une proposition du CCSÉDAA afin qu'elle puisse en tenir compte dans la séquence de traitement. Elle ajoute qu'elle prendrait le soin de suggérer au CCSÉHDAA où placer sa proposition, advenant le cas où l'endroit proposé pour celle-ci vienne porter préjudice à une autre catégorie d'élèves.
4. Période de questions du public	Aucun membre du public ne demande la parole. Il est signalé que madame Cécilia Roy ne sera plus en mesure d'assister aux séances du CCSÉHDAA.

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
5. Adoption du procès-verbal du 23 mars 2021	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de **madame Nathalie Vassilaros *(CCSÉHDAA/21-04/02)***.
6. Consultation 6.1. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)	Les membres du CCSÉHDAA procèdent à des échanges en lien avec la consultation leur étant soumise. Madame la présidente mentionne que, tel que souligné par madame Provost, peu de changements ont été apportés aux critères d'inscription. Des discussions s'en suivent sur les points 5.1 f) et 4.1. À la suite nombreux échanges, madame la présidente propose de reporter la consultation à la rencontre du mois de mai et de proposer un projet de résolution en lien avec les recommandations faites par les membres.
7. Intervention de Mme Levert 7.1. Intégration en classe régulière	Madame Levert présente madame Nadine Barsalou, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives et souligne son expertise. Elle indique que madame Barsalou va parler d'intégration car on parle beaucoup des classes spécialisées mais qu'on vit de beaux succès d'intégration. Madame Barsalou salue l'assemblée et la remercie pour son accueil. Elle indique s'occuper de la clientèle DIL (déficience intellectuelle légère). Elle précise qu'il s'agit des élèves qui sont dans les points de services. Elle s'occupe aussi des classes de soutien aux apprentissages, des classes de communication pour les élèves qui éprouvent un trouble du langage et des EDA (élèves en difficulté d'adaptation) de l'école de la Traversée. Madame Barsalou procède à une présentation traitant de l'inclusion et de l'intégration des élèves HDAA. Suite à celle-ci, un membre émet un commentaire positif à l'effet qu'une équipe responsable de tous les élèves d'un niveau fait une différence. Elle mentionne avoir vu une belle collaboration. Un membre demande si on souffre de la pénurie de personnel. Madame Barsalou répond ne pas avoir vu de conséquences négatives sur l'intégration ou sur l'inclusion des élèves.

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Madame Levert indique qu'on est tenu de respecter les bulles-classes, cette année, à cause de la COVID-19. Elle mentionne que cela vient changer la donnée mais que cela veut dire que les intégrations se font plus rapidement. On ne va pas nécessairement ralentir un élève pour ça mais on ne va peut-être pas étirer aussi longuement vu les changements de bulles-classes. En tant qu'ancienne directrice dans un point de services, madame Levert indique qu'on évalue la situation. Elle souligne l'importance de s'asseoir avec l'équipe école et de vraiment réfléchir aux besoins de l'élève pour essayer d'y répondre le mieux possible.
8. Rapports et informations diverses 8.1. Correspondance 8.1.1. Rendez-vous pour la réussite 8.1.1.1. Mot du sous-comité	Madame la présidente indique que le sous-comité en charge de la rédaction du mémoire du CCSÉHDAA, dans le cadre du rendez-vous pour la réussite du MEQ, s'est réuni et a accompli le travail pour lequel il avait été mandaté. Elle signale que le mémoire a été déposé sur le portail OneDrive du CCSÉHDAA. Madame Vassilaros en présente le contenu. Elle rappelle qu'il s'agissait d'une opportunité de faire valoir les préoccupations et les pistes de solutions du CCSÉHDAA sur trois axes à savoir la réussite éducative et le rattrapage (mesures de soutien aux élèves comme le tutorat et les camps pédagogiques, actions pour offrir un contexte d'apprentissage propice au développement, etc.), l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques (communications entre ministère, écoles et familles, bulletins, évaluations et examens, pondération, savoirs essentiels, etc.), et le bien-être et la santé mentale (motivation, socialisation, anxiété, activités parascolaires, etc.). Un membre du sous-comité dit retenir que le CCSÉHDAA désire voir des ressources, un investissement massif et encore plus d'aide pour les élèves qui ont été fragilisés à différents niveaux par la pandémie. Un autre membre du sous-comité ajoute qu'on a mis beaucoup d'emphase sur le tutorat et son intensification. Il ajoute qu'il fut question d'élargir l'offre de services à ce niveau. On a aussi parlé du temps pédagogique estival. Madame Levert indique que

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	son service a également été consulté. Elle soutient que les idées soulevées par le CCSÉHDAA étaient excellentes et lève son chapeau au sous-comité pour son travail. Madame la présidente signale que le mémoire a bien été envoyé dans les délais et qu'une confirmation de réception de celui-ci lui est parvenue.
8.2. Retour sur le congrès annuel virtuel de l'Institut TA du 24 au 26 mars 2021	Mesdames Vassilaros, Rochette et Lidji ont assisté au congrès annuel de l'Institut TA. Madame la présidente mentionne que les résumés des participantes seront déposés sur le portail OneDrive du CCSÉHDAA. Le point est reporté. Madame Vassilaros indique que les trois participantes du CCSÉHDAA effectueront un suivi du congrès en mai prochain.
8.3. Congrès annuel virtuel de la FCPQ du 25 au 29 mai 2021	Madame la présidente rappelle que la FCPQ offre une place gratuite par école au Comité de parents. Elle souligne qu'il a été confirmé, lors de la dernière séance du CP, que des places pourraient être réservées pour des délégués du CCSÉHDAA intéressés. Elle indique que la programmation est disponible en ligne. Mesdames **Nathalie Vassilaros**, **Katherie Rochette** ainsi que monsieur **Gnahoua Zoabli** se montrent intéressés à participer au prochain congrès annuel de la FCPQ.
8.4. Redoublements - Suivi	Un membre signale le fait qu'il a été demandé à des parents de signer un accord pour faire redoubler leurs enfants. Cette demande a été effectuée juste après la semaine de relâche alors que le tutorat n'avait pas encore été mis en place. Il ajoute qu'il n'y a encore aucune directive à ce sujet. Il souligne qu'un élève, qui devait redoubler en maternelle, ira au privé l'an prochain parce que ses parents ont décidé de ne pas se disputer avec la direction de l'établissement. Madame Levert mentionne qu'elle ne peut pas traiter de spécificités d'élèves. Elle ajoute, au cas où d'autres parents venaient à vivre une situation semblable, que la première étape est de contacter l'école pour ensuite contacter l'analyste au besoin, advenant que l'on ne s'entende pas. Madame la directrice relate que le ministère n'a pas donné de balise particulière. Les balises sont essentiellement restées les mêmes. Elle ajoute qu'il est clair que la COVID-19 ne peut pas faire en sorte qu'on va pénaliser un élève. L'élève devrait normalement être évalué sur les savoirs

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	prioritaires et essentiels qui ont été vus. On ne va pas évaluer tout si on n'a pas eu le temps de tout voir. Il y a des élèves, cette année, qui ont eu des fermetures de classes. Certains en ont eu à répétition tandis que d'autres n'en ont pas eu du tout. On n'a pas à pénaliser les élèves, d'où l'importance d'évaluer vraiment. La directive du ministère est d'évaluer ce qui a été dit prioritairement. Madame la directrice explique comment se prend normalement une décision de redoublement. Avec le contexte actuel, si un élève n'était pas en difficulté auparavant, et qu'il est en difficulté cette année, on ne va pas nécessairement réfléchir et penser à un redoublement. On va revenir en arrière et regarder la trajectoire de l'élève. On n'est pas dans un contexte facile et il est important de prendre en considération comment il évoluait avant et de regarder sa trajectoire. Madame Levert mentionne que la prise de décision en lien avec un redoublement est basée normalement sur les encadrements légaux. Elle soutient qu'il est important de dire que chaque situation est différente et mérite une analyse et une concertation. Elle indique que madame Barsalou, dans sa présentation, a parlé de la concertation avec l'équipe école, avec parfois les orthopédagogues, et avec les professionnels au besoin. Les parents devraient également être impliqués dans la réflexion. Madame la directrice ajoute qu'il est également important de dire que les décisions sont basées sur les attentes du programme. Elle déclare que le PI est pris en considération. En principe, si l'élève n'a pas de PI, on devrait avoir mis des objectifs et des moyens en place avant de penser à une reprise. Elle souligne qu'on va aussi regarder les bulletins antérieurs. Madame Levert soutient que c'est différent pour l'accueil. Le bulletin est différent. Ça fonctionne par paliers. On a des questions à poser sur l'exposition au français. Il y a donc plusieurs questionnements qui s'imposent par rapport au développement des programmes de compétence liés à l'accueil, à l'apprentissage de la langue et aussi à l'intégration. On y va selon l'apprentissage de l'élève et de la langue. Madame la directrice déclare que la COVID-19 ne devrait pas être l'élément essentiel qui pénalise un enfant. On ne va pas évaluer l'élève sur quelque chose qui n'a pas été vu. D'un groupe à l'autre cela peut être variable et changer la donnée. Un membre se questionne à savoir comment une école a pu, juste après la semaine de relâche scolaire, demander à des parents de signer un accord pour un redoublement. Madame la directrice indique qu'il est

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	important de les référer s'ils sont insatisfaits. Le membre demande s'il s'agit d'une directive du CSSMB. Madame Levert soutient que le CSSMB ne donne pas de directive. Dans un contexte régulier, on attend d'avoir au moins le deuxième bulletin. Cette année, il n'y a que deux bulletins. Madame Levert mentionne qu'on va, normalement, laisser le plus de mois possible. Par contre, on ne va pas attendre nécessairement dans la dernière semaine d'école en juin. En principe, on essaye d'offrir le plus d'enseignement possible surtout dans la situation que nous vivons car les élèves ont déjà manqué plusieurs mois d'école. Elle souligne ne pas connaître le contexte entourant cette situation particulière.
8.5. Activités de la présidence 7.4.1. Retour sur le Forum PEHDAA de la FCPQ	Madame la présidente déclare ne rien avoir de particulier à ajouter.
8.6. Échos du conseil d'administration du CSSMB	Il est mentionné que la séance du mois de mars du CA fut assez chargée. Les différents critères d'inscription ont été adoptés pour consultation. Les membres du CA ont adopté le budget final du CSSMB. Les mesures d'aide au transport 2020-2021 ont été adoptées selon les règles du ministère. On a également procédé à la nomination de la nouvelle protectrice de l'élève du CSSMB et de son substitut. Il est signalé que le CA a adopté des OPC (Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements). D'autres dossiers étaient également à l'ordre du jour tels que les contrats location des photocopieurs, etc.
8.7. Comité de parents	Un membre résume les dossiers ayant été traités lors de la séance du Comité de parents du 25 mars 2021. Les membres du Comité de parents ont adopté la Politique du CSSMB relative aux contributions financières demandées aux élèves ou aux parents. Il est rappelé que cette politique fut élaborée conjointement par le secrétariat général et par un sous-comité mandaté par le Comité de parents. Il est mentionné que le Comité de parents est revenu sur le dossier du plomb dans l'eau des écoles et sur le dossier de la ventilation dans les établissements. Monsieur Éric Lauzon, DGA

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	(RÉTAC : Saint-Laurent) est venu répondre aux questions des membres du CP. Elle mentionne qu'il a déclaré qu'il est exceptionnel que des purificateurs d'air soient installés. En somme, la situation en lien avec la ventilation est sous contrôle. Un retour a été effectué au niveau des masques. Ceux-ci sont fournis par le ministère. Madame Vassilaros indique qu'un délégué a questionné monsieur Lauzon au sujet d'une cyberattaque qui aurait eu lieu contre le système *Google* du CSSMB. Elle ajoute que le CSS n'aurait pas reçu de signalement de cet évènement. Un membre soutient qu'il n'y a eu aucune cyberattaque et qu'il s'agissait d'un problème interne de *Google*. Il dit savoir qu'un enseignant a lancé cette rumeur et déclare qu'il faut faire attention pour ne pas créer une panique inutile. La prochaine séance du Comité de parents se tiendra le 29 avril 2021.
8.8. Concours du CCSÉHDAA 8.8.1. Mot du sous-comité	Il est mentionné que la date limite pour le concours était fixée au 7 avril dernier. Des photos et des dessins ont été reçus mais en nombre insuffisant (une dizaine au maximum) pour élaborer des bannières tel que souhaité. Un membre demande si le CSSÉHDAA n'avait pas mentionné que les participants de cette année pourraient être éligibles l'année prochaine advenant qu'ils ne soient pas nombreux. Un membre indique que le CCSÉHDAA avait évoqué la possibilité de reconduire l'an prochain des projets ayant été soumis cette année advenant que la même formule ait été empruntée. Il ajoute que la formule de cette année ne répondait pas vraiment aux thèmes de l'intégration et de l'inclusion dans l'optique du concours habituel du CCSÉHDAA. Un membre suggère que le CCSÉHDAA récupère des photos publiées par les différentes écoles du CSSMB sur diverses plateformes (ex : Facebook) et les ajoute aux photos et aux dessins reçus afin de pouvoir créer les fonds d'écran tel qu'il était prévu. Un membre souligne que l'invitation pour le concours a été envoyée à plusieurs reprises depuis le mois de mars dernier. Un membre soutient ne jamais avoir reçu l'invitation. Il prétend que l'invitation n'a pas été envoyée à tous les parents. Un membre dit estimer que le CSSÉHDAA est rendu à une étape où il désire rejoindre plus de monde que

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	seulement ceux et celles concernés. Il ajoute qu'il faut constater que la formule de cette année ne lève pas comme celle des années précédentes. Madame la directrice relate avoir effectué plusieurs relances. Elle ajoute qu'il faut prendre en compte le contexte particulier de cette année causé par la pandémie. Elle indique qu'il y a présentement beaucoup de chats à fouetter dans les écoles avec les fermetures de classes, avec les retours à la maison, etc. Elle ajoute qu'il s'agit de toute une gestion. Madame Levert dit avouer qu'elle était sceptique, connaissant la situation vécue dans les milieux, et qu'elle s'est demandé s'il s'agirait d'une bonne année lorsque le CCSÉHDAA a réfléchi à ce qu'il voulait faire. Madame la directrice déclare qu'elle pourrait communiquer avec le Service des communications du CSSMB afin de voir ce qu'il pourrait faire en collaboration avec le CCSÉHDAA. Elle mentionne qu'elle ne serait pas à l'aise de solliciter à nouveau les écoles étant donné les circonstances. Madame la présidente appuie la proposition de madame la directrice de contacter le Service des communications du CSSMB. Un membre propose de réaliser un vidéo ou un diaporama, incluant les photos et les dessins reçus. Il ajoute que cela pourrait être diffusé dans la première semaine du mois de juin. Madame la directrice propose de proposer la situation au Service des communications. Elle ajoute qu'elle n'irait pas chercher des photos sur la page Facebook du CSSMB car on n'a pas nécessairement l'autorisation de le faire. Un membre déclare qu'il n'irait pas non, pour la même raison, chercher d'autres photos et dessins que ceux ayant été reçus. Un délégué mentionne éprouver un certain malaise car le CCSÉHDAA avait convenu de ne créer une surcharge de travail pour personne lorsqu'il a discuté du concours. Il dit comprendre l'idée de solliciter l'équipe des communications mais qu'elle œuvre également dans un contexte de pandémie et qu'elle en a déjà beaucoup à faire. Madame la directrice indique qu'elle pourra communiquer avec le Service des communications afin de déterminer ce qu'il est possible de faire. Madame la présidente mentionne se sentir également mal à l'aise à l'idée de prendre des images n'ayant pas été communiquées dans le cadre du projet du CCSÉHDAA. Il est convenu que madame Levert contacte le Service des communications du CSSMB ainsi qu'elle l'a proposé.

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
8.9. Suggestions de conférences pour le Comité de parents	Madame la présidente annonce avoir communiqué la suggestion de conférence d'un membre du CCSÉHDAA au Comité de parents. Elle mentionne qu'il s'agirait de présenter une formation traitant de la transition du primaire au secondaire. Madame Vassilaros invite les membres du CCSÉHDAA à lui faire parvenir leurs idées de conférences. Le calendrier 2020-2021 des conférences du Comité de parents étant complété, ces propositions pourront être soumises en vue de celui de l'an prochain.
9. Varia 9.1. Méthodologie de communication aux parents d'élèves HDAA	Le point est reporté. La prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 11 mai prochain.
10. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 13 avril 2021 est levée à 21 heures 03.

Liens utiles :
https://www.institutta.com

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
8700, bd Champlain, LaSalle, (Québec) H8P 3H7